



Organisme Mixte de Gestion Agréé

5, boulevard Gambetta - 46000 CAHORS
Tél. 05 65 22 04 19 - Fax : 05 65 53 92 49 - Email : cgalot@wanadoo.fr - www.cgalot.org - TVA intracom. FR 22 323 855 908
N° siret : 323 855 908 00022 - Association déclarée Loi du 1er juillet 1901 - Journal Officiel du 12 décembre 1979 - Décision d'agrément du 04 avril 2019

Renseignements complémentaires 2019

A nous retourner dûment complété AVEC LA LIASSE 2035

Ne pas oublier de signer ce document en dernière page

Dépôt des déclarations

Celles-ci doivent nous parvenir accompagnées de leurs annexes.

Le dépôt tardif de déclaration pourra entraîner une majoration.

ANNEE / / **PERIODE DU** / / **AU** / /
Nom Prénom

N° Tél : Mail

Nature de l'activité : Début d'activité (si en cours d'année) / /

Examen de Cohérence et de Vraisemblance

Afin de nous permettre d'effectuer dans les meilleures conditions possibles le contrôle de vraisemblance de votre dossier, exigé par l'Administration Fiscale et obligatoire pour bénéficier des avantages fiscaux, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir avec la 2035, les copies suivantes :

- **Relevé SNIR et relevés de toutes les autres caisses pour les médicaux et paramédicaux**
- **Relevés des organismes d'assurance pour les assureurs**
- **Montant brut des salaires déclarés sur la DADS 1 et montant des honoraires déclarés sur DAS2 ou photocopies.**
- **Photocopies du livre journal, servi au jour le jour et présentant le détail des recettes et des dépenses professionnelles.**
- **La déclaration 2036 si vous êtes en S.C.M**
- **Le calcul du revenu professionnel imposable de chaque associé en cas de société civile professionnelle (SCP) ou société de fait (SDF)**
- **Attestation de déduction Madelin**
- **Si vous exercez une activité soumise à TVA**
Nous faire parvenir impérativement les déclarations de TVA

Mode tenue de comptabilité

Comptabilité tenue sur un logiciel comptable (joindre attestation FEC)

Comptabilité tenue sur un cahier

1) Assujetti à T.V.A :

- Montant du chiffre d'affaires H.T :
- Montant de la T.V.A sur encaissements :
- Montant de la T.V.A récupérable :

Si la totalité des recettes n'est pas assujetti à la TVA :

Cocher la préciser le motif

Indiquer le montant non assujetti

2) Si activité en franchise TVA cocher la case

3)

Locaux professionnels

Etes-vous locataire Propriétaire

Propriétaire et locaux inscrits à l'actif professionnel

Autres et explication

Occupant à titre gratuit : oui non

Si usage mixte pourcentage affecté à titre professionnel :

Superficie totale :m2. Superficie professionnelle : m2

Montant du loyer annuel :€ H.T

Si propriétaire :

Date d'acquisition : Prix d'acquisition :

Superficie total :m2 . Superficie professionnelle :m2

Clientèle : Acquisition de clientèle oui non

Date d'acquisition :

Prix d'acquisition :

Parts sociales : Etes-vous propriétaire des parts suivantes :

S.C.M : Nombre de parts :

Date d'acquisition : Prix :

S.C.P : Nombre de parts :

Date d'acquisition : Prix :

Médecin

Mode d'exercice:

Etes-vous conventionné secteur 1 : oui non

Etes-vous conventionné honoraires libres : oui non

Etes-vous non conventionné : oui non

Option choisie : je pratique la réduction des

Les honoraires déclarés ont-ils été comptabilisés sur un livre de recettes : oui non

RECETTES

Enregistrement des recettes :

Les adhérents doivent, conformément à l'article 99 du CGI, tenir un livre journal servi au jour le jour par ordre de date en précisant la somme perçue, le mode de paiement, l'identité du client ou une référence pour les adhérents soumis au secret professionnel.

En conséquence il est interdit de mentionner sur la déclaration le total des sommes déclarées par les différentes caisses.

L'adhérent domicilié en France a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?

oui non

Dans l'affirmative nous fournir la déclaration 2047.

Honoraires rétrocedés :

Vous êtes-vous assuré du report de ces sommes sur la DAS2 oui non

Supérieurs à 10% du montant des recettes : oui non

S'ils sont supérieurs à 10%, vous voudrez bien nous apporter des précisions supplémentaires :

.....

Débours payés : oui non

Si oui, veuillez nous donner le détail :

.....

Existe-t-il un contrat de collaboration

Avec d'autres confrères : oui non

Si oui : Montant des loyers ou redevances HT (soumis à TVA)

..... **€ - perçus**

Montant des loyers ou redevances HT (à comptabiliser en loyer)

..... **€ - versés**

Gains divers : détail et somme

.....

Produits financiers : détail et somme

.....

.....

DEPENSES

Frais de personnel :

Nombre de salariés :

Embauche du conjoint : oui non

Salaires annuels bruts (portés sur la DADS) :

Salaires annuels nets (portés sur la DADS1) :

Impôts et taxes :

Détail des sommes portées au poste CFE et « autres impôts :

- Taxe sur valeur ajoutée :

- Contribution foncière des entreprises :

- Autres impôts :

- Taxe foncière (1) :

- Taxe sur les salaires :

- Taxe sur les véhicules de société :

- CSG déductible :

- Autres (détails) :

(1) La taxe foncière n'est déductible que si les locaux sont inscrits à l'actif professionnel ou si prévu dans le bail.

Crédit-Bail :

Nous vous rappelons les incidences des opérations de crédits-bails :

- *Lorsqu'un contribuable déduit dans la rubrique « leasing » un loyer pour matériel professionnel :*
- *Au moment du rachat, il devra obligatoirement inscrire la valeur de rachat sur le tableau des immobilisations.*

Cette valeur fait ensuite l'objet d'un amortissement sur la durée normale d'utilisation du bien.

- *Au moment de la vente, il devra calculer la plus ou moins-value.*

Les valeurs de rachats ont-elles été portées sur le tableau d'amortissement : Oui non

Entretien et Réparation :

FORFAIT BLANCHISSAGE :

A remplir uniquement par les professionnels utilisant des vêtements de travail et linge professionnel.

Ce forfait ne doit pas faire double emploi avec les frais réels de blanchissage : (lessive, amortissement machine à laver, pressing...).

Nombre de blouses utilisées par semaine :
..... X Nbre de semaine travaillées :X 2.44€ =

Nombre de serviettes utilisées par semaine :
..... X Nbre de semaine travaillées :X 0.91€ =

Nombre de torchons utilisés par semaine :
..... X Nbre de semaine travaillées :X 0.46 € =

Petit Outillage :

Seuls les montants inférieurs à 500€ H.T peuvent figurer dans cette rubrique qu'il s'agisse d'achat de matériel et outillage ou de matériel et mobilier de bureau. Vous êtes-vous bien assurés d'avoir porté en immobilisation les matériels > à 500€ H.T oui non

Honoraires ne constituant pas des rétrocessions :

Vous êtes-vous assuré du report de ces sommes sur la DAS 2 Oui non

Assurance :

Détail du poste et montant :

.....€

Si aucun montant ne figure dans ce poste, vous voudrez bien nous en donner la ou les raisons :

.....

Frais de Véhicule

L'option :

- doit être prise en début d'année
- Doit concerner obligatoirement tous les véhicules utilisés
- Doit concerner l'année entière.

A compléter obligatoirement quelle que soit la méthode choisie.

Véhicule en leasing : oui non

Leasing déduit : oui non

Le pourcentage d'utilisation du ou des véhicules à des fins professionnelles :

- Marque Pourcentage%

- Marque Pourcentage%

- Marque Pourcentage%

Les véhicules ont-ils été inscrits à l'actif professionnel ? oui non

OPTION Frais forfaitaires : **oui non**

Le taux et le nombre de kilomètre figurent-ils sur la 2035 ? oui non

Véhicule	Puissance	Tarif	Nbre de Km	Déduction
Frais de véhicule				
Total du poste				

L'indice kilométrique comprend les frais d'essence du véhicule, les réparations, l'assurance, l'amortissement du véhicule.

Les frais de location de garage se déduisent en plus

Vous êtes-vous assuré du non cumul entre les frais réels et l'évaluation forfaitaire ? oui non

Quel que soit le mode de déduction choisi, veuillez nous apporter des précisions si le poste est élevé :

.....

Véhicule acquis en cours d'exercice :

Valeur :

Information : Vous devez être en mesure de justifier du nombre de kilomètres (date/objet).

Charges sociales :

Obligatoires€
Facultatives€
Total€

Assurance maladie obligatoire :€
Assurance vieillesse obligatoire :€
Allocations familiales*€
« Loi Madelin » prévoyance€
« Loi Madelin » retraite€
« Loi Madelin » chômage€
Autres€
Total€

*La CSG et la RDS doivent être exclues de ce poste

Modalité de comptabilisation CSG-RDS déductible :

Imputation en compte contribution sociale généralisée déductible oui non
CSG et RDS non déductibles sont-elles exclues des charges déductibles oui non
Imputation en prélèvement personnel :€
Imputation en réintégration fiscale€

Loi Madelin

Vous êtes-vous assuré de ne pas avoir dépassé les plafonds autorisés ? oui non
Vous êtes-vous assuré de posséder tous les certificats de déductibilité ? oui non

Frais financiers :

Intérêts des emprunts professionnels :
Intérêts débiteurs (1) :
(Nous préciser les causes) :
Autres (détails) :

(1) Les intérêts servis au capital engagé par le contribuable pour l'exercice de sa profession ne sont pas déductibles, ni ceux attribués à son compte courant. Il en est de même des intérêts d'emprunt destinés à couvrir une perte non déductible.

Frais de réception de représentation et de congrès :

Frais de représentation€
Frais de congrès€
Frais de réception€

Pertes diverses :

Détail du poste et montant

Divers à déduire :

Détail du poste et montant

A COMPLETER IMPERATIVEMENT Reconstitution de la déclaration 2035 au vu de la trésorerie

Soldes financiers au 31/12/2019.....	€
Prélèvements personnels.....	€
Versements effectués à la SCM.....	€
Capital emprunté remboursé dans l'année.....	€
Acquisitions d'immobilisations.....	€
Quote-part privé des dépenses mixtes.....	€
TVA décaissée (payée au Trésor).....	€
TVA déductible sur immobilisation.....	€
TVA déductible sur biens et services (case Y de la 2035B).....	€
Autres à préciser.....	€
TOTAL A.....	€

Soldes financiers au 01/01/2019.....	€
Apports personnels effectués.....	€
Quote-part frais S.C.M portés sur la 2035.....	€
Emprunt (capital reçu).....	€
Montant encaissés suite à une cession d'immobilisations.....	€
TVA encaissés (case CX de la 2035B).....	€
Frais déduits non payés, frais forfaitaires.....	€
Autres à préciser.....	€
TOTAL B.....	€

Résultat théorique (Total A – Total B) (1).....	€
Dépenses professionnelles (ligne BR 2035) (2)	€
Encaissements théorique = (1) + (2)	€
Recettes nettes déclarées (ligne AG 2035) (4)	€
Résultat = (4) – (3)	€

Fait à Le.....

signature

